

ACCESSIBILITÉ À L'IFITS



L'Ifits vous accompagne dans votre projet de formation

VOUS AVEZ

Des besoins spécifiques
Une maladie invalidante
ou de longue durée
Vous êtes en situation
de handicap



FAITES-VOUS CONNAÎTRE

Notre référent handicap
vous accompagne
REFERENT-HANDICAP@IFITS.FR

LA LOI

Loi du 11 février 2005
Loi n°2018-166 du 8 mars 2018

CONTACTS UTILES

Service universitaire
de médecine préventive

Bureau handicap - Université
Sorbonne Paris Nord :
SCOL-HANDI@UNIV-PARIS13.FR

Maison départementale
pour les personnes handicapées